

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021

DCM20210407/031

Reconduction ACI-Valorisation des déchets alimentaires - Fayard

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 1 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	34
Représentés :	10
Absents :	1
Total des votes :	44



L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

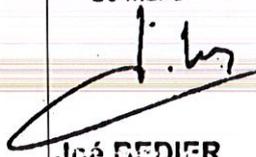
**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. DIJOUX Sabrina, COUPOU Jimmye, SABABADY Marie Josette, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, VIRAPOULLE Jean-Paul

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. SAID Moussa

Le Maire

  
Joé BEDIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## DCM20210407/031 -Reconduction ACI-Valorisation des déchets alimentaires - Fayard.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### I - Contexte

Dans le cadre de sa politique inclusive dans l'emploi, la Commune de Saint-André, a manifesté une réelle volonté partenariale auprès de l'Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion et de l'Emploi (ARDIE) et la structure des ALCHIMISTES, afin de mettre en œuvre un Atelier Chantier Insertion (ACI) dans le quartier prioritaire : Petit Bazar - Chemin Du Centre – Fayard.

Une activité en matière d'insertion en rapport à l'économie circulaire : Valorisation des Déchets Alimentaires.

Cet ACI a fait l'objet d'une première mise en œuvre sur l'année 2020. L'accent a surtout été mis sur :

- L'aménagement du site,
- le développement des compétences par des formations en externe (gestion du tri, l'utilisation des vélos remorques & Sicameve / Proxicompost),
- Le lancement de la production de compost en créant les premiers réseaux de collecte : les établissements scolaires du secteur (Docteur Martin, Suzie Bomel, Zac Fayard,) de l'AFPAR,
- L'investissement pour l'acquisition d'un composteur électromécanique.

Aussi, l'ARDIE propose à la Commune de Saint-André de poursuivre cette innovation collaborative en confortant ce modèle micro-économique dans le recyclage alimentaire par le développement des nouvelles ressources : chaînes de restauration, structures sanitaires sociales (EPHAD)

### II - Objectifs

- Employer 08 personnes en fortes difficultés sociales en CDDI en tant que techniciens de tri et de valorisation des déchets.
- Former aux savoirs de base (CléA).
- Proposer les techniques de formation en situation de travail par les ALCHIMISTES.
- Offrir des opportunités d'emploi à travers cette nouvelle filière
- Favoriser l'immersion en entreprise
- Réduire le volume des ordures ménagères des écoles
- Produire du compost naturel utilisable par les agriculteurs et les particuliers

### III – Caractéristiques

Tout au long de ce projet l'ARDIE, bénéficiera d'une expertise conseil qui sera dispensée par les ALCHIMISTES. Ils sont reconnus dans le recyclage des déchets. Ils accompagneront aux respects de la réglementation, à l'instauration d'une procédure qui passera par la collecte, le stockage, le traitement et la production d'un compost naturel, avec une valeur nutritionnelle de qualité.

Cet ACI, permettra de créer des emplois, mais aussi de développer des liens sur le territoire avec les habitants, les écoles et les structures associatives qui seront moteurs d'impulsion d'une cohésion sociale et la mise en valeur de ce quartier.

Cette démarche de projet, intégrera une dimension économique qui permettra de commercialiser cette production ; ceci favorisera l'émergence d'une micro-activité en circuit court.

#### IV - Finances

*Subvention de fonctionnement : 25 000 €*

PORTEUR DE PROJET :		
Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion et de l'Emploi (ARDIE)		
INTITULE	FINANCEMENT	
<b>ACI-Valorisation des Déchets Alimentaires</b> <b>Démarrage prévisionnel : 15/03/2021</b> <b>Nombre de CDDI : 08</b> <b>Durée : 12 mois</b>	ETAT	112 221 €
	CONSEIL DEPARTEMENTAL	35 000 €
	ADEME	5 500 €
	ARDIE (commercialisation)	7 500 €
	OPCO	25 000 €
	COMMUNE	25 000 €
	FONCTIONNEMENT	25 000 €
<i>Secteur géographique : QPV</i> <b>Petit Bazar - Chemin Du Centre – Fayard</b>	<b>COUT GLOBAL DU PROJET</b>	<b>210 221 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

D'approuver le projet présenté par l'ARDIE,

**Article 2 :**

D'approuver le plan de financement en supra et la participation communale, ainsi que les inscriptions budgétaires nécessaires,

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs relatif à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le 13 AVR. 2021



Le Maire

*J. Bédier*  
Joé BÉDIER